

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
HOLCIM FRANCE**



Mai 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise HOLCIM FRANCE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

HOLCIM FRANCE			
Date d'adhésion au programme	02/06/2021	Date d'engagement dans le programme	09/11/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	12/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	05/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Outre l'évaluation, le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider le dépôt d'un nouveau plan d'action puis rapport de suivi.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.2.1 Dépendances à la biodiversité.....	Erreur ! Signet non défini.
I.2.2 Pressions et impacts de l'entreprise	Erreur ! Signet non défini.
I.2.3 Contributions positives à la biodiversité	Erreur ! Signet non défini.
I.2.4 Principaux enjeux identifiés par l'entreprise	Erreur ! Signet non défini.
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	8
II.2 Evaluation détaillée du plan d'action	Erreur ! Signet non défini.
II.2.1 Significativité du plan d'action.....	Erreur ! Signet non défini.
II.2.2 Mise en œuvre du plan d'action	Erreur ! Signet non défini.
III. Recommandations	10
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	10
III.1.1 Précision du plan d'action.....	10
III.1.2 Complément au plan d'action	11
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	11
IV. Synthèse des retours du jury	12

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Holcim France a son siège social à Clamart (92). L'entreprise exploite 470 sites répartis sur tout le territoire hexagonal.
Secteurs d'activité	Holcim France est une grande entreprise couvrant trois secteurs d'activités (ciments, granulats, bétons). Elle exploite les ressources minérales, extraites dans les carrières ou issues de la valorisation de matières secondaires et du recyclage. Dans les usines et centrales, ces ressources minérales sont transformées pour produire ciment et béton. Holcim France propose des matériaux pour construire des infrastructures de transport, hôpitaux, bureaux, logements collectifs et individuels.
Chiffre d'affaires	89,5 millions d'euros (2023)
Nombre d'employés	4200
Site web de l'entreprise	http://www.lafarge.fr

I.1 Engagements préexistants

Depuis plus de cinquante ans, l'entreprise Holcim France est engagée dans une démarche en faveur de la biodiversité. Ses engagements ont été reconnus comme conformes à la Stratégie nationale pour la biodiversité en 2012 et 2016 et a reçu le niveau de distinction RSE "Exemplaire"¹ décerné par l'UNICEM en janvier 2025.

L'entreprise a rejoint dès 2018 Act4nature France et en 2021 Act4nature International.

La stratégie Développement Durable de l'entreprise repose sur 4 piliers :

- Climat et énergie
- Economie circulaire
- Environnement et biodiversité
- Communautés

Point d'amélioration :

- Synthétiser les réalisations majeures de l'entreprise pour réduire son impact sur la biodiversité dans le formulaire de réponse EEN (au-delà d'un document externe).

¹ Un atout a particulièrement été salué : l'engagement des salariés Holcim France, à travers une implication quotidienne pour maîtriser les impacts de l'activité sur l'environnement <https://www.lafarge.fr/lafarge-betons-et-lafarge-granulats-obtiennent-le-plus-haut-niveau-du-label-rse>

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

L'entreprise a identifié les enjeux vis-à-vis de la biodiversité pour ses trois activités : béton (consommation d'eau douce, pollution), ciment (consommation d'eau douce, pollution, changement climatique) et granulats (pollution, destruction et fragmentation des habitats, espèces exotiques envahissantes).

Points d'amélioration :

- Renforcer l'analyse des impacts et dépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité
- Présenter la liste des enjeux spécifiques de Holcim France pour chacune de ses 3 activités
- Evaluer les enjeux liés à la destruction des habitats/artificialisation des sols via l'extraction des matières premières (carrières) et l'utilisation des produits finis (pour des infrastructures qui elles-mêmes participent à l'artificialisation des sols)
- Préciser les pressions de pollutions liées à l'extraction notamment via la poussière et la pollution chimique liée aux engins présents sur les sites, à la fin de vie des produits, et dans une moindre mesure au stockage des adjuvants pour le béton.
- Evaluer les émissions de GES liées aux activités (d'extraction et de transformation) mais également aux filières amont (approvisionnement), aval (transport et commercialisation) y compris les émissions liées aux déplacements des salariés
- Expliquer comment ces enjeux ont permis d'identifier les priorités d'action de l'entreprise dans le cadre de son plan volontaire EEN

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action concerne l'ensemble du périmètre France.		
	A noter que le périmètre de Holcim France ne concerne que la France métropolitaine. Lafarge Antilles (2 usines en Martinique et en Guadeloupe) est une autre société, appartenant au même groupe. La biodiversité ultramarine n'est donc pas prise en compte dans le plan d'action volontaire EEN.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	7	Nombre d'actions complémentaires	4

Actions cœur de métier	• 1. Formaliser et mettre en œuvre des plans d'actions biodiversité sur 100 % des carrières à enjeux forts + 30 % des carrières à enjeux à échéance 2025
	• 2. Inventorier la biodiversité sur 100 % de nos sites à enjeux à échéance : 2025
	• 3. Former ou sensibiliser 80 % des collaborateurs à la biodiversité échéance 2025
	• 4. Réaliser un affichage biodiversité sur 100 % de nos sites à échéance : 2025
	• 5. Mettre en place une approche unifiée des enjeux Biodiversité, Climat et Économie Circulaire : organisation d'une task force interne transverse semestrielle évaluant les impacts des produits et proposant des améliorations à échéance : à partir de 2021
	• 6. Doter 100 % des sites à enjeux d'un partenariat avec des experts locaux
	• 7. Développer et mettre sur le marché des solutions constructives

favorables à la biodiversité, y compris climat et économie de ressources (incorporation de recyclés, produits bas carbone et désimperméabilisant...)

Observations

Les actions cœur de métier correspondent à l'Axe 1 et à l'Axe 2 des engagements de l'entreprise dans le cadre de Act4Nature pour la période 2012-2018.

Points d'amélioration :

- *Consolider les aspects formation dans l'action n°3 en lien avec les métiers au sein du groupe pour justifier le classement en action cœur de métier ;*
- *Renforcer l'action n°4 "réaliser un affichage biodiversité" en fournissant quelques exemples d'affiches déployées sur les sites et démontrant 1/ les contributions positives pour la biodiversité et 2/ le lien aux métiers et activités de l'entreprise.*
- *Inscrire plusieurs actions en lieu et place de l'action n°1 "formaliser et mettre en œuvre des plans d'action biodiversité" afin de distinguer les différentes actions pertinentes en fonction des 3 secteurs d'activités (ciment, béton, granulat) et/ou des enjeux identifiés par l'entreprise et/ou des types de milieux naturels concernés.*
- *Explicitier combien de sites sont visés par chacune des actions*

Action complémentaire

- 1. Mettre à disposition les données et les sites pour des programmes de recherche et d'étude (y compris données antérieures à la loi biodiversité)
- 2. Soutenir l'engagement de nos collaborateurs, qu'ils soient sur site d'exploitation ou site tertiaire, en faveur de la biodiversité
- 3. Communiquer sur 6 actions d'envergure nationale par an en faveur de la biodiversité
- 4. Participation aux groupes de travail externe

Observations

Les actions complémentaires correspondent à l'Axe 3 des engagements de l'entreprise dans le cadre de Act4Nature pour la période 2012-2018 (à l'exception de l'action complémentaire n°2 "soutenir l'engagement de nos collaborateurs" qui était listé à l'Axe 2 de Act4Nature).

Points d'amélioration :

Classer l'action complémentaire n°2 "soutenir l'engagement de nos collaborateurs" en action cœur de métier car 1/ il s'agit d'actions de création / sauvegarde d'habitats et d'espèces protégées qui ont une contribution positive sur la biodiversité, 2/ elles sont réalisées par les parties prenantes internes de l'entreprise et 3/ elles s'intègrent directement dans les activités de l'entreprise notamment les carrières.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a fourni un bilan 2012-2018 de ses activités biodiversité pour justifier de ses activités antérieures au plan d'action volontaire EEN, ainsi qu'un rapport de suivi de ses actions EEN en date de juillet 2024.

Points d'amélioration :

- Fournir directement dans la description du plan d'action, une synthèse des dépendances de l'entreprise aux services écosystémiques, une analyse de ses pressions sur la biodiversité, la liste des contributions positives et des enjeux vis à vis de la biodiversité.
- Justifier le plan d'action vis à vis des enjeux identifiés, de sa complémentarité avec les engagements précédents de l'entreprise en faveur de la biodiversité et des contributions positives attendues sur la biodiversité
- Détailler d'avantage les réalisations (apporter des précisions sur la localisation, le nombre, ...), les résultats (sur la base des indicateurs), les obstacles et les solutions identifiées (une absence d'information ne permet pas d'évaluer si l'action n'a rencontré aucun obstacle ou si les obstacles n'ont simplement pas été rapportés).

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
À renforcer	Suffisant	A renforcer	A renforcer	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Holcim France, dont le siège est à Clamart (92), exploite 470 sites sur le territoire national. L'entreprise opère dans les secteurs du béton, du ciment et des granulats (et les produits de revêtements du bâtiment – PRB – intégrés plus récemment au groupe et ne faisant pas partie du périmètre du plan d'action EEN), en valorisant notamment des matières secondaires et recyclées, pour fournir des matériaux destinés à diverses infrastructures et constructions. Engagée en faveur de la biodiversité depuis plus de 50 ans, Holcim France est reconnue comme conforme à la Stratégie nationale pour la biodiversité (2012, 2016) et a atteint en 2025 le niveau RSE "Exemplaire" de l'UNICEM. Elle est membre des initiatives Act4nature France et International.

L'entreprise a évalué ses dépendances aux services écosystémiques via un Ecosystem Services Review, identifiant des dépendances variables selon ses activités (granulats, ciment, béton), notamment aux services d'approvisionnement, régulation et soutien. Les impacts sont jugés négatifs, d'intensité moyenne à forte, incluant le changement d'usage des terres, la pollution (chimique, sonore, poussière), les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la destruction d'habitats. Des mesures ont été mises en place, telles que des plans biodiversité pour les carrières, la réduction des consommations d'eau, et des actions de réhabilitation écologique ; les contributions positives restent à évaluer au regard des écosystèmes préexistants.

Les enjeux principaux identifiés sont la destruction des habitats, le changement climatique et la pollution,

Holcim France déploie un plan d'action sur cinq ans, structuré en sept actions cœur de métier et quatre complémentaires. Les priorités incluent l'élaboration de plans biodiversité sur les carrières à enjeux, l'inventaire de la biodiversité, la sensibilisation de 80 % des collaborateurs, des partenariats locaux, et le développement de solutions bas carbone favorables à la biodiversité. Les actions complémentaires visent la participation à des recherches, l'engagement des collaborateurs, et des communications sur les initiatives. Le plan cible la destruction d'habitats, les émissions de GES et la gestion des ressources, tout en intégrant des mesures adaptées aux contextes locaux.

Les qualités du plan d'action sont :

- L'entreprise a inscrit dans son plan d'action volontaire des actions liées à la biodiversité, mises en œuvre à différentes échelles.
- Chaque action dispose d'au moins un indicateur de réalisation et d'un objectif chiffré.
- Les actions ont des échéances réalistes et atteignables.
- La direction du Développement durable et les responsables Environnement assurent la mise en œuvre et le suivi des actions.
- Le système de management environnemental prévoit des plans d'action revus trimestriellement et des audits de conformité bisannuels.
- Les actions avec échéances ont vu leur objectif atteint ou sont en bonne voie.

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Ajouter des indicateurs de réalisation pour mieux décrire la mise en œuvre des actions.
- Définir des objectifs de résultats pour démontrer l'effet de chaque action sur les enjeux biodiversité.
- Mettre en place un système d'évaluation du plan d'action pour statuer sur la pertinence, l'efficacité, la cohérence, et la répliquabilité des actions.
- Préciser l'implication de la direction générale ainsi qu'indiquer la fréquence des réunions générales et les sujets biodiversité abordés.
- Détailler les partenariats établis et les modalités de consultation de ces partenaires.
- Réhausser les objectifs atteints avant échéance.

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Préciser si chaque action relève de l'application de la réglementation ou d'une démarche volontaire.
- Fournir les valeurs au démarrage du plan d'action pour mesurer la trajectoire et les progrès réalisés.
- Préciser le calendrier et les échéances de chaque action.
- Élargir le périmètre aux impacts en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'entreprise.
- Rappeler les pressions majeures visées par chaque action, y compris celles de formation et de sensibilisation et définir des indicateurs de résultat sur ces pressions.
- Clarifier le système de reporting et son articulation avec les autres systèmes de reporting métier.
- Cibler les communications sur celles traitant directement d'actions favorables à la biodiversité.
- Détailler les méthodologies utilisées pour catégoriser les enjeux des sites et les solutions retenues.
- Quantifier les moyens humains et financiers provisionnés pour réaliser le plan d'action.
- Augmenter progressivement le nombre d'initiatives portées par les salariés en faveur de la biodiversité qui sont soutenues par le groupe.

Pour renforcer l'impact du plan d'action EEN, il est recommandé de le structurer autour des enjeux « biodiversité » prioritaires de l'entreprise et de sa chaîne de valeur. L'intégration des enjeux de biodiversité dans les processus clés, notamment pour limiter les impacts en amont et en aval, ainsi que le développement de la circularité des matériaux, sont des priorités stratégiques.

Le plan d'action pourrait être amélioré par l'intégration d'indicateurs plus précis, des évaluations et des retours d'expérience. Un suivi, appuyé par des calendriers détaillés et des moyens clairement identifiés, faciliterait l'évaluation des progrès.

Le renforcement des compétences internes et l'implication des parties prenantes, via des formations ciblées et des évaluations collaboratives, consolideraient les acquis. Enfin, une diffusion régulière des bonnes pratiques et des résultats contribuerait à maximiser les effets positifs et à consolider les engagements déjà pris.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Définir et structurer un plan d'action aligné avec les enjeux et moyens de l'entreprise :

- Construire un plan justifié par les enjeux identifiés (consommation de ressources, biodiversité locale, eau douce, pollutions, fragmentation des habitats, espèces exotiques envahissantes) et cohérent avec les outils métiers, tout en étant proportionné aux moyens disponibles.
- Fractionner l'action n°1 en plusieurs plans d'action biodiversité spécifiques selon les secteurs d'activité (ciment, granulat, béton), les enjeux ou les milieux naturels concernés, afin de mieux cibler les priorités et améliorer la lisibilité des engagements.

Démontrer les contributions concrètes sur la biodiversité :

- Apporter davantage de précisions sur les réalisations concrètes (carrières, sites de production), notamment via des indicateurs mesurant l'impact sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion.
- Préciser l'impact des activités menées avec les partenaires locaux (action n°6) et démontrer leur contribution positive sur la biodiversité ou la réduction des impacts.

Renforcer la crédibilité et l'évaluation des progrès :

- Démontrer les avancées par rapport aux engagements antérieurs et au cadre réglementaire.
- Inscrire des actions qui vont au-delà des engagements et des résultats préexistants².
- Préciser les calendriers d'exécution des actions, incluant des échéances intermédiaires, et les moyens (financiers et humains) mobilisés pour chaque action.
- Systématiser les retours d'expérience, le partage de bonnes pratiques, et préciser les améliorations envisagées pour renforcer le déploiement et l'impact positif des actions.

Clarifier les méthodologies et critères d'évaluation :

- Renforcer et approfondir l'analyse des dépendances, impacts et contributions positives de l'entreprise
- Détailler les méthodologies utilisées pour :
 - Identifier les carrières « à enjeux » et « à enjeux forts ».
 - Déterminer les critères de durabilité des constructions ou des partenariats.
 - Relier les inventaires biodiversité (action n°2) à des actions préventives ou correctives, en expliquant leur finalité précise.
- Justifier en quoi la réorientation de l'action sur la Taskforce (action n°5) améliore réellement l'impact sur la biodiversité.

² L'objectif de l'action n°1 de 100% des implantations disposant d'un plan d'action biodiversité était déjà atteint en 2018, l'objectif de l'action n°3 de sensibilisation de 100% des équipes opérationnelles était déjà atteint en 2018, l'objectif de l'action n°2 de 100% des cimenteries ayant réalisé un inventaire faune/flore était atteint en 2020) Sources : Rapports Développement Durable de l'entreprise Lafarge (2018 et 2020).

III.1.2 Complément au plan d'action

Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les processus clés :

- Introduire une action dédiée à la biodiversité dans le choix d'implantation des carrières ou démontrer que cet enjeu est déjà adressé de manière satisfaisante.
- Élaborer des initiatives ciblant les impacts en amont et en aval, notamment en développant la circularité des matériaux pour limiter la surexploitation des matières premières critiques (ex. : sable).

Développer des formations et accompagnements techniques ciblés :

- Identifier les besoins de formation des collaborateurs en lien avec leurs métiers pour favoriser leur engagement en faveur de la biodiversité (action n°3).
- Proposer un accompagnement technique structuré pour maximiser l'impact positif des initiatives internes sur la biodiversité (action complémentaire n°2).

Contribuer, au sein du Groupe Holcim, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité

- Décrire les liens (activités conjointes, priorités partagées) qui existent entre la Direction Développement Durable de Holcim France et les autres Directions DD des sociétés du groupe
- Motiver Lafarge Antilles à déposer un plan d'action EEN

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Renforcer le suivi, l'évaluation et l'adaptation des actions :

- Détailler le suivi des actions avec des précisions sur les réalisations (localisation, nombre, etc.), les résultats obtenus, et les obstacles rencontrés, accompagnés des solutions apportées.
- Mettre en place un système d'évaluation ouvert aux parties prenantes externes (associations, écologues) pour évaluer la pertinence, l'efficacité, et la répliquabilité des actions.

Mobiliser davantage les ressources internes et le CODIR :

- Quantifier les moyens humains et financiers mobilisés pour chaque action et renforcer leur visibilité.
- Impliquer activement le CODIR dans le plan d'action via des sensibilisations spécifiques, un suivi régulier (au moins annuel), et des objectifs environnementaux intégrés dans les critères d'intéressement.

Structurer les retours d'expérience et favoriser leur diffusion :

- Produire des rapports semestriels évaluant l'impact des actions et identifiant les leviers d'amélioration.
- Capitaliser les retours d'expériences (par exemple sur la restauration des espaces) en produisant des guides internes
- Partager les résultats des expérimentations réussies en interne et avec les parties prenantes externes (clients, collectivités, associations) pour maximiser leur portée et leur adoption.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

Globalement d'accord avec les recommandations mais tient à exprimer les retours suivants

Le jury soulève les points suivants et encourage l'entreprise à les préciser dans le cadre de son prochain plan d'action :

- Les pressions majeurs visées par chaque action ;
- La prise en compte de la conversion des écosystèmes d'eau douce et marins ;
- Mesurer les effets de la remise en état des sites sur la biodiversité par rapport aux milieux préexistants.